

Casablanca, le 29 novembre 2024

ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES AVEC MÉCANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL DE 500 000 000 MAD EN PRINCIPAL

Les détails de l'opération objet du présent communiqué sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 20/11/2024 sous la référence n° VI/EM/034/2024 et disponible au siège social du conseiller financier et de l'organisme chargé du placement, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et de CREDIT DU MAROC.

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
Plafond	500.000.000 MAD	
Nombre Maximum de titres	5.000 obligations subordonnées perpétuelles	
Valeur nominale unitaire	100.000 MAD	
Maturité	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^e année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans.	
Taux d'intérêt facial	Révisable chaque 10 ans : Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 29 novembre 2024, soit 3,32 %. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque, soit entre 5,57 % et 5,67 %	Révisable annuellement : Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 29 novembre 2024, soit 2,73 %. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise, soit entre 4,78 % et 4,88 %.
Prime de risque	Entre 225 et 235 points de base	Entre 205 et 215 points de base
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche B (à taux révisable annuellement) puis à la tranche A (à taux révisable chaque 10 ans),	
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière	
Négociabilité des titres	Négociables de gré à gré (hors Bourse)	

Période de souscription : du 02/12/2024 au 04/12/2024 inclus

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 20/11/2024 sous la référence n° VI/EM/034/2024.

Conseiller Financier et Coordinateur Global	Organisme chargé du Placement
 مصرف المغرب CRÉDIT DU MAROC	 مصرف المغرب CRÉDIT DU MAROC

Contact communication financière

Myriam NASROLLAH
+212 (5) 22 47 70 00
myriam.nasrollah@cdm.ma